

EXPÉRIMENTER LA COOPÉRATION TRANSNATIONALE ET/OU INTERTERRITORIALE

DESSCRIPTIF ET OBJECTIFS

La coopération favorise l'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures et contribue à l'enrichissement des expériences entre les territoires.

La coopération transnationale et/ou interterritoriale est un moyen de concrétiser la **cohésion et l'intégration européenne** et d'ouvrir un territoire à d'autres territoires ruraux et littoraux, français, européens et/ou hors Union européenne.

Les objectifs sont de :

- Construire l'Europe des citoyens et promouvoir l'espace européen
- Encourager, faciliter et promouvoir l'échange, le partage d'expériences, la compréhension mutuelle des acteurs des territoires français et/ou européens
- Réaliser des actions collectives, communes, innovantes et/ou expérimentales
- Construire de nouveaux partenariats
- Faire prendre conscience aux acteurs locaux de la plus-value de la coopération
- Construire une culture de la coopération

ACTIONS SOUTENUS

- Actions de coopération
- Ingénierie de projets, de mise en réseau et de coopération d'acteurs

NE PAS AVOIR DÉBUTÉ VOTRE PROJET AVANT LE DÉPÔT DE VOTRE PRÉ-DEMANDE D'AIDE !

NE SONT PAS ÉLIGIBLES

- Les SCI et les particuliers
- Les dépenses d'auto-construction
- Les contributions en nature
- L'acquisition de biens immobiliers
- Le leasing, crédit-bail et assimilés
- La TVA pour les assujettis pour tout ou partie
- L'entretien courant et renouvellement

CO FINANCEMENT PUBLIC MINIMUM DE 20%

FINANCEMENT POSSIBLE DE 40% À 100%

MONTANT D'AIDE MINIMUM 5 000 €

MONTANT MINIMUM DE DÉPENSES ÉLIGIBLES 8 000 €